

## UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

### Résumé de l'évaluation périodique du programme de MAÎTRISE EN DROIT ET POLITIQUES DE LA SANTÉ (LL.M.)

Faculté de droit

De novembre 2002 à janvier 2006

#### *Description du programme de Maîtrise en droit et politiques de la santé (LL.M.)*

Créé en 1982 sous le vocable de *Maîtrise en droit de la santé*, devenu en 2002 la *Maîtrise en droit et politiques de la santé*, le programme est sous la responsabilité exclusive de la Faculté de droit.

Seul programme du genre au Québec et au Canada, voulue d'emblée multidisciplinaire, la maîtrise s'adresse à des juristes et à des non-juristes. La clientèle de formation juridique est constituée de jeunes détenteurs du baccalauréat en droit ou de jeunes membres du Barreau aussi bien que d'avocats d'expérience engagés dans une pratique active. Les non-juristes doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle et pouvoir faire état d'une expérience professionnelle jugée valable et pertinente dans le domaine de la santé. On trouve ainsi parmi cette clientèle des médecins, infirmières, administrateurs, travailleurs sociaux, physiothérapeutes, ou autres professionnels du milieu.

Les objectifs actuels du programme se lisent comme suit:

*Permettre à l'étudiant ayant une formation en droit:*

- \* d'approfondir sa formation et de se spécialiser dans le secteur du droit et des politiques de la santé;
- \* de mieux comprendre les différentes réalités se manifestant dans ce secteur et de contribuer à la solution des divers problèmes juridiques qui s'y présentent;
- \* dans le cheminement de type recherche, d'approfondir la méthodologie de la recherche et de participer au développement des connaissances dans ce domaine.

*Permettre à l'étudiant ne possédant pas une formation en droit:*

- \* d'élargir ses connaissances et de s'initier aux aspects juridiques du domaine de la santé;
- \* à titre exceptionnel, de participer au développement des connaissances dans ce domaine.

Ce programme de deuxième cycle compte 45 crédits. Il offre un cheminement cours et un cheminement recherche. Le cheminement cours, offert à Sherbrooke à temps complet ou à temps partiel et à Longueuil à temps partiel uniquement, comporte 37 crédits obligatoires, incluant un essai de 11 crédits, et 8 crédits à option. Le cheminement recherche, offert à Sherbrooke et à temps complet uniquement, comporte 37 crédits obligatoires, incluant un mémoire de 26 crédits, et 8 crédits à option. Ce caractère multiforme ajouté au double type de clientèle génère des défis particuliers.

Tout en impliquant une participation active des étudiants, les méthodes d'enseignement sont variées, allant d'une méthode plus magistrale au séminaire. Les nouvelles technologies sont souvent mises à contribution. Parmi les modes d'évaluation figurent l'examen, la participation en classe, l'exposé oral, le travail écrit.

## **Introduction**

L'évaluation périodique du programme de Maîtrise en droit et politiques de la santé a été entreprise à l'automne 2002. Les changements administratifs, tant à la direction de la Faculté de droit qu'à celle du programme, et l'implantation de nouveaux programmes d'études supérieures (doctorat en droit par extension de l'Université Laval et maîtrise en droit), de même que le défaut d'un des évaluateurs externes de remettre son rapport, ont quelque peu retardé les dernières phases de l'évaluation.

### **1. Le Comité d'évaluation de programme (CEP)**

Le Comité d'évaluation du programme de Maîtrise en droit et politiques de la santé est créé par résolution de l'Assemblée des professeurs le 17 septembre 2002 et par résolution du Conseil de faculté le 26 novembre 2002.

Lors de sa création, il se compose des personnes suivantes:

- \* M<sup>e</sup> Carmen Lavallée, professeure agrégée, vice-doyenne à la recherche et coordonnatrice du CEP;
- \* M<sup>me</sup> Geneviève Cartier, professeure titulaire à la Faculté de droit, membre externe au programme;
- \* M<sup>me</sup> Stéphanie Côté, étudiante au programme, cheminement recherche;
- \* M<sup>e</sup> Robert P. Kouri, professeur titulaire à la Faculté de droit et directeur du programme (1999-2003);
- \* M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, avocat (du Cabinet Ménard, Martin), chargé de cours au programme;
- \* M<sup>me</sup> Suzanne Philips-Nootens, professeure titulaire à la Faculté de droit, enseignante au programme;

Madame Sylvie Bourque, conseillère pédagogique en mesure et évaluation au Service de soutien à la formation agit à titre de personne ressource auprès du comité.

Au mois de mai 2003, l'étudiante au programme, Mme Stéphanie Côté, quitte la faculté et est remplacée par Mme Julie Martin, également étudiante au cheminement recherche du programme.

### **2. Le processus d'autoévaluation**

#### **2.1 Le prédiagnostic**

Les travaux du CEP à cette étape se déroulent de la fin d'octobre 2002 à juin 2003, dix rencontres sont tenues et le projet de rapport de prédiagnostic est adopté par le Conseil de la faculté le 18 juin 2003.

Les différentes sources documentaires (rapports antérieurs d'évaluation du programme en 1987 et 1992, comptes-rendus des réunions du Comité de programme, annuaires et sites web des autres universités, statistiques sur les demandes d'admission/offres/inscriptions, sur la diplomation et le lien formation/emploi, notamment) et personnelles consultées permettent de faire le point sur l'historique du programme et sa structure actuelle ainsi

que sur le profil de la clientèle, à savoir le recrutement, le rayonnement du programme, la formation initiale des étudiants, le lien formation-emploi, la persévérance et la diplomation. Il est également fait état des activités de recherche en droit de la santé, activités en plein développement à la Faculté de droit, et de la spécificité du programme qui, en raison de son caractère véritablement spécialisé, reste unique au Canada et au Québec en dépit de l'existence, dans d'autres universités, de programmes présentant certaines analogies avec celui-ci. Le CEP prend également en considération les questions et observations soumises par la Direction de l'Université et la Direction de la Faculté de droit.

## **2.2 Le plan d'évaluation**

Le plan d'évaluation ciblée, présenté avec le rapport de prédiagnostic au Conseil de la faculté le 18 juin 2003 et adopté par lui, identifie les enjeux majeurs se dégageant de cette phase des travaux, à savoir

- \* Enjeu n° 1 : Le recrutement;
- \* Enjeu n° 2 : La persévérance et la diplomation;
- \* Enjeu n° 3 : Le développement et la consolidation du programme.

## **2.3 L'évaluation ciblée**

Le CEP souligne l'une des principales difficultés rencontrées dans le cadre du processus d'évaluation: la mosaïque du programme. Celui-ci, en effet, accueille sur deux campus des étudiants juristes et des non-juristes provenant du monde de la santé. Il offre à Sherbrooke le cheminement cours à temps complet et à temps partiel, et le cheminement recherche à temps complet; à Longueuil, le cheminement cours à temps partiel.

### **2.3.1 La démarche effectuée**

L'évaluation ciblée se déroule de septembre à décembre 2003 pour la cueillette des données, en étroite collaboration avec Mme Sylvie Bourque. Les personnes consultées sont les professeurs de la faculté, les étudiants de Longueuil, les étudiants de Sherbrooke, les diplômés des cinq dernières années, les étudiants en rédaction d'essai ou de mémoire, les chargés de cours et des employeurs potentiels dans différents secteurs pertinents. Février 2004 est consacré par le CEP à l'analyse qualitative des données obtenues et à la formulation des recommandations.

### **2.3.2 Les instruments utilisés**

Plusieurs méthodes de cueillette des données sont utilisées, en fonction des personnes et groupes concernés: groupes de discussion avec les professeurs de la faculté (annexe 1 du rapport), avec les étudiants de Longueuil et de Sherbrooke (annexe 2); questionnaires pour les diplômés (annexe 3) et pour les étudiants en rédaction (annexe 4); entrevues téléphoniques avec les chargés de cours (annexe 5) et avec des employeurs potentiels (annexe 6).

### **2.3.3 Les forces et les faiblesses du programme et les pistes de développement**

La pertinence de la maîtrise en droit et politiques de la santé et son rayonnement ne sont aucunement remis en question, bien au contraire. Le programme attire une proportion importante (parfois jusqu'à 50 %) d'étudiants provenant d'autres institutions. Tant la clientèle potentielle que les diplômés et les chargés de cours soulignent le lien étroit entre le programme et les besoins du milieu de la santé. Tous les diplômés occupent un emploi, même si ce n'est pas toujours dans le domaine de la formation reçue. La mixité de la clientèle, formée de juristes et de non-juristes, acquis traditionnel et essentiel auquel il ne faut certainement pas renoncer, constitue à la fois un atout et un défi majeur sur le plan pédagogique.

Les enjeux abordés dans le cadre de l'évaluation ciblée et les recommandations formulées par le CEP doivent permettre de bonifier le programme en tenant compte des attentes des étudiants et de l'évolution sociale et scientifique dans le domaine. Au terme de sa cueillette des données, le CEP décide de modifier l'ordre de présentation des enjeux retenus pour le plan d'évaluation : le développement et la consolidation du programme deviennent l'enjeu majeur, suivis par la persévérance et la diplomation et, enfin, par le recrutement.

Les pistes de développement visent donc avant tout à mieux étayer les assises mêmes du programme en reformulant les objectifs, en accordant une place réelle au volet « politiques de la santé » et en s'adaptant davantage aux derniers développements scientifiques. Elles incluent une réévaluation de l'offre de cours et des mesures pédagogiques plus appropriées pour les deux clientèles. D'autres mesures concrètes visent un meilleur encadrement des étudiants, une augmentation des échanges entre étudiants et entre professeurs et chargés de cours, une présence accrue à Longueuil ainsi qu'une stratégie de recrutement encore plus active et diversifiée (voir ci-dessous, au point 4, « Le rapport final », le sommaire des recommandations formulées par le CEP).

## **3. L'évaluation externe**

### **3.1 Identification des personnes expertes et date de la visite**

Les personnes retenues par le Secrétariat de l'évaluation périodique pour procéder à l'évaluation externe sont les suivantes :

- \* Monsieur Trudo Lemmens, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toronto;
- \* Madame Édith Deleury, professeure à la Faculté de droit de l'université Laval.

La visite des experts externes a lieu le 21 mai 2004. Après une brève introduction, portant sur le processus, par le responsable du Secrétariat de l'évaluation périodique, ces personnes rencontrent successivement les membres de la direction de la Faculté, les membres du Comité d'évaluation de programme, la directrice de la bibliothèque, des membres du corps professoral et des étudiants inscrits au programme.

Par la suite, seul le professeur Trudo Lemmens soumet son rapport et, par lettre datée du 29 novembre 2004, le responsable du Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes autorise néanmoins la Faculté à poursuivre le processus d'évaluation.

### **3.2 Points marquants de l'avis de l'expert**

Le professeur Lemmens souligne la qualité du processus d'évaluation qui a été suivi par la Faculté, celle du document qui lui a été soumis, la richesse et la franchise des contacts lors de la visite. Il eût cependant souhaité une meilleure réponse des étudiants au questionnaire et la présence d'étudiants non-juristes ou d'étudiants de Longueuil lors de la visite, tout en comprenant les contraintes du marché du travail.

L'expert insiste sur la pertinence incontestable du maintien de ce programme véritablement spécialisé en droit de la santé, ce qui le distingue et lui vaut une réputation enviable. Afin de consolider ses assises face à la compétition des autres établissements et de refléter les changements importants en droit et dans les politiques de la santé, il recommande d'apporter des modifications substantielles à la structure du programme, rejoignant ainsi les principales recommandations du CEP, et de faire des efforts en vue de développer le volet international.

Les recommandations de l'expert font l'objet d'un *addendum* au rapport d'autoévaluation et elles sont prises en compte dans le plan de réalisation des recommandations.

## **4. Le rapport final**

### **4.1 Date d'approbation au Conseil de Faculté**

En raison des contraintes mentionnées en introduction, le rapport final d'évaluation et le plan de réalisation des recommandations, ainsi que la majeure partie des modifications au programme envisagées dans le rapport, sont soumis ensemble et adoptés par le Conseil de Faculté le 15 décembre 2005.

### **4.2 Sommaire des recommandations et du plan de réalisation**

Le rapport formule 13 recommandations, regroupées sous trois enjeux distincts.

#### **Enjeu n° 1 : le développement et la consolidation du programme**

Le Rapport recommande :

- 1) de réviser les objectifs généraux du programme ;
- 2) de formuler des objectifs spécifiques pour chacun des profils cours et recherche;
- 3) de procéder à une réévaluation complète de l'offre des cours obligatoires et optionnels, en tenant compte des objectifs du programme, de la mixité de la clientèle, de l'importance de maintenir le programme à la fine pointe des développements scientifiques dans le domaine de la santé, de l'importance de

favoriser une plus grande accessibilité pour les étudiants étrangers, et notamment :

- de revoir la pertinence des cours obligatoires;
  - de revoir la pertinence des cours optionnels, en tenant compte des difficultés inhérentes à l'offre de véritables options;
  - d'évaluer l'opportunité de moduler le nombre de crédits accordés aux diverses activités pédagogiques, de manière à favoriser la flexibilité et la diversité de l'offre de cours;
  - d'évaluer l'opportunité d'approfondir la formation préalable en droit pour les non-juristes.
- 4) de s'assurer de la coordination entre les contenus de cours pour éviter les recouvrements majeurs, tout en favorisant la complémentarité entre les cours;
  - 5) de s'assurer que les contenus de cours fassent une place significative au volet « politiques de la santé »;
  - 6) d'évaluer l'opportunité de maintenir l'exigence de l'essai, de le rendre optionnel ou de l'éliminer pour le profil cours;
  - 7) de mettre en place un véritable soutien pédagogique pour les professeurs et chargés de cours afin de favoriser une intégration plus poussée des deux clientèles et ainsi de mieux répondre à leurs attentes.

### **Enjeu n° 2 : la persévérance et la diplomation**

Le Rapport recommande :

- 8) de mettre en place des mesures plus poussées d'encadrement et d'information auprès des étudiants;
- 9) d'accroître la présence de la direction du programme à Longueuil;
- 10) à la direction du programme, d'organiser des activités telles que des séminaires, des conférences, des discussions multidisciplinaires dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance, la persévérance et la diplomation;
- 11) d'instaurer des modalités d'échanges plus systématiques entre les professeurs et les chargés de cours de Sherbrooke et de Longueuil;
- 12) d'instaurer une méthode plus systématique d'encadrement des travaux des étudiants;

### **Enjeu n° 3 : le recrutement**

Le Rapport recommande :

- 13) d'établir une stratégie de recrutement plus active et plus diversifié, et plus particulièrement :
  - d'accentuer la présence du programme dans les événements publics pertinents;
  - de le promouvoir sur le plan international et de cibler la clientèle étrangère, surtout pour le profil recherche.

Le plan de réalisation soumis par la Faculté de droit précise les suites qu'elle entend donner à ces différentes recommandations et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Sont déjà réalisés ou en cours de réalisation plusieurs de ces mesures concernant le développement et la consolidation du programme (enjeu n° 1, recommandations 1, 2, 3, 4, 5, 6), la persévérance et la diplomation (enjeu n° 2, recommandations 8, 9, 10, 12), la stratégie de recrutement et la promotion du programme sur le plan international (enjeu n°

3, recommandation 13). Les autres démarches seront entreprises dans les mois qui viennent, de façon à ce que l'ensemble des mesures soient effectives pour l'année universitaire 2006-2007.

## **5. Les décisions**

Le rapport d'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé, l'addendum au rapport, le suivi des recommandations, le résumé de l'évaluation et le rapport de l'expert externe ont été adoptés par le conseil de la Faculté de droit lors sa séance du 15 décembre 2005.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en janvier 2006. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ce programme et a reconnu que la pertinence du programme était fermement établie. Le comité a constaté l'adéquation entre les conclusions du rapport d'évaluation et le plan de réalisation des recommandations.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé, l'addendum au rapport, le plan de réalisation des recommandations (qui traduit en forme standard le suivi des recommandations adopté par le conseil de la Faculté de droit), le résumé de l'évaluation et le rapport de l'expert externe ont été soumis au conseil universitaire lors de sa séance du 7 mars 2006.

Lors de sa réunion du 21 mars 2006, à la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit et politiques de la santé de la Faculté de droit, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté de droit la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes